

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 9/2018
9 mai 2018

L’Auditorat de l’Autorité belge de la Concurrence approuve l’acquisition de Kumpen par Willemen Groep

L’Auditorat de l’Autorité belge de la Concurrence (ABC) a approuvé le 8 mai 2018 l’acquisition de Kumpen NV par Willemen Groep NV.

L’opération a été notifiée le 25 avril 2018 et l’application de la procédure simplifiée a été demandée.

Willemen Groep NV comprend plusieurs entreprises actives dans le secteur de la construction. Kumpen NV est actif dans le secteur général de la construction et de la construction de routes.

K-Boringen NV et Kumpen Real Estate Development NV ne sont pas concernées par la concentration.

La concentration concerne le secteur de la construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels, la construction d’ouvrages de génie civil ainsi que la construction de routes.

Dans sa décision du 8 mai 2018, l’ABC constate que les conditions d’application de la procédure simplifiée sont remplies et que la concentration notifiée ne soulève pas d’opposition.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :

Véronique Thirion

Auditeur général

Tél : + 32 (2) 277 93 53

Courriel : veronique.thirion@bma-abc.be

Site internet : www.concurrence.be

L’Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d’une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l’ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L’ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l’Union européenne et la Commission européenne à l’intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).